VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 007

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné.e Madame BEAUPIED Alexia présidente de l'ASSOCIATION TOM'SO DANSE

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à La Salle ABEL LORENTE

A l'occasion de : WINTER Swing FESTIVAL

Du 31 janvier 2025 de 19h à 23h59 + 01 février 2025 de 9h à 23h59 et de 02 février 2025 de 9h à 19h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12 Décembre 2024

Signature : A Beaupied.

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M.me BEAUPIED Alexia, Présidente de l'Association TOM'SO DANSE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 31/01/2025 de 19h à minuit le 01/02/2025 de 9h00 à minuit le 02/02/2025 de 9h00 à 19h00

A l'occasion de Winter Swing festival – Salle Abel Lorente

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
07 JAN. 2025

Fait à Châteaurenard, le 03 JAN. 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh.)

Ampliation sera adressée à :
- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS